

Dugald Stewart, les « Économistes » et la Révolution française

Alexandra Hyard



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ahrf/7133>
DOI : 10.4000/ahrf.7133
ISSN : 1952-403X

Éditeur :

Armand Colin, Société des études robespierristes

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2006
Pagination : 115-141
ISSN : 0003-4436

Référence électronique

Alexandra Hyard, « Dugald Stewart, les « Économistes » et la Révolution française », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 345 | juillet-septembre 2006, mis en ligne le 01 septembre 2009, consulté le 01 juillet 2021. URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/7133> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ahrf.7133>

Ce document a été généré automatiquement le 1 juillet 2021.

Tous droits réservés

Dugald Stewart, les « Économistes » et la Révolution française*

Alexandra Hyard

NOTE DE L'ÉDITEUR

L'auteur remercie Thierry Demals pour ses remarques.

- 1 Dugald Stewart¹ est un penseur encore peu connu en France. Pourtant, il est l'un des principaux membres de la dernière génération des « Lumières écossaises », laquelle comprend, notamment, John Millar, James Beattie, Henry Mackenzie et John Plaifair². À la suite des philosophes écossais des deux premières générations³, Stewart défend le progrès et la liberté tant que ceux-ci ne génèrent ni instabilité, ni désordre pour la société. Mais, à la différence de ses prédécesseurs, il accorde moins d'importance à la culture de la « politesse », au raffinement des « manières » et à l'art de la conversation⁴.
- 2 La Révolution française suscite un grand enthousiasme dans une large partie de la classe politique écossaise⁵ ainsi que chez de nombreux intellectuels écossais⁶, dont Stewart⁷. L'engouement de ce dernier, à lire son premier biographe, John Veitch⁸, prolonge un « profond et optimiste intérêt envers les mouvements du parti libéral en France » avant le déclenchement des événements révolutionnaires⁹. Pourtant, le 20 février 1794, Stewart écrit à Lord William Craig¹⁰ qu'il « regrette d'avoir déshonoré quelques-unes de [s]es pages en mentionnant avec respect le nom de Condorcet »¹¹. Les pages en question figurent dans son ouvrage intitulé *Elements of the Philosophy of the Human Mind*, paru en mars 1792. Dans une section de ce livre, le Français est, en effet, présenté, à la fois, comme l'un des meilleurs connaisseurs du système des « Économistes »¹² et « l'un de ses plus habiles » partisans¹³. Ce regret du professeur d'Édimbourg signifie-t-il, qu'à partir de cette date, ce dernier commence à désapprouver l'expérience révolutionnaire française ? Il n'y aurait là rien d'étonnant. Combien d'Écossais, et plus généralement de Britanniques, condamnent-ils la Révolution de France après l'avoir défendue¹⁴ ? Or, si l'on suit Rothschild, on ne peut

se fier à cet aveu, car Stewart « a été forcé de réaliser un extraordinaire acte d'abjuration concernant une toute petite référence à Condorcet »¹⁵. En s'adressant ainsi à Craig, le philosophe écossais chercherait, avant tout, selon l'historienne des idées économiques, à se rallier à la majorité de l'opinion publique écossaise, qui tient Condorcet comme l'un des principaux responsables des massacres de septembre.

- 3 Pour connaître la véritable position de Stewart au sujet de la Révolution française, nous examinerons trois de ses textes : les *Elements*, qui constituent son premier grand ouvrage philosophique, l'*Account of the Life and Writings of Adam Smith*, qu'il prononça les 21 janvier et 18 mars 1793 devant la Royal Society of Edinburgh¹⁶, ainsi que les *Lectures on Political Economy*, lesquelles reprennent le cours d'économie politique qu'il délivra entre 1800 et 1810 à l'Université d'Édimbourg¹⁷. Outre sa correspondance, c'est dans ces écrits que l'on trouve le plus grand nombre de références au projet des révolutionnaires français. Mais, de ce projet, Stewart retient surtout ce qu'on pourrait appeler, à la suite de Rosanvallon, le « rationalisme politique à la française »¹⁸. Par cette expression, il faut entendre un mouvement d'idées émanant de manière plus ou moins directe de celles de Quesnay, de Turgot et de Condorcet, qui a inspiré les projets de réformes de la société française à la fin de l'Ancien Régime. Ces réformes administratives, juridiques ou encore fiscales reposent sur une volonté de simplifier le plus possible, par le haut, les institutions existantes, dont l'agencement apparaît alors excessivement complexe. Plus précisément encore, ce qui attire l'attention du philosophe écossais dans le rationalisme français, c'est la partie de celui-ci qui a trait à la monarchie simplifiée des « Économistes », qu'il réduit souvent, comme beaucoup à cette époque, à ces deux termes : « despotisme légal ». Avant d'analyser les textes de Stewart, intéressons-nous à sa correspondance, qui offre de précieux renseignements sur son attitude lors du déclenchement de la Révolution française et sur son réseau de connaissances en France.

1789-1791 : l'enthousiasme déclaré pour la Révolution française

- 4 Stewart est de passage à Paris quand la Révolution française éclate¹⁹. Comme l'atteste sa correspondance, ce philosophe écossais porte un regard attentif, mais néanmoins critique, sur cette expérience révolutionnaire. Des nombreux événements qui se déroulent sous ses yeux, ce sont surtout les changements institutionnels qui retiennent son attention. Les différentes dérives de la constitution anglaise, comme l'emploi abusif par la couronne de son influence²⁰, peuvent expliquer l'intérêt que Stewart accorde aux modifications des institutions françaises. Ainsi, parmi les lettres qu'il adresse à son ami et confident, Archibald Alison²¹, plusieurs évoquent la réunion des États généraux. Par exemple, celle du 10 mai 1789 fait mention de la séance d'ouverture de ces États. Dans cette lettre, Stewart avoue à Alison qu'il trouve « excellent » le discours que le roi a prononcé à cette occasion, alors que celui de Jacques Necker « ne constitue pas [selon lui] l'une de ses meilleures allocutions »²². Il indique également à son correspondant qu'il est déçu de voir un grand nombre d'avocats siéger au sein du groupe du tiers état. D'après lui, les membres de cette bourgeoisie de robe sont, d'une part, « en aucune façon respectés par les gens de rang » en France et, d'autre part, « certainement les moins compétents pour remodeler une constitution »²³. En revanche, il se réjouit de constater, au sein des députés du tiers état, « quelques hommes de lettres très respectables et un nombre considérable de personnes faisant partie de la noblesse la plus éclairée et la plus libérale »²⁴. Il manque, néanmoins, selon lui, le duc de La Rochefoucauld d'Anville²⁵ : cet « ami incontestable du tiers état »²⁶. D'après Veitch, le duc fait partie avec « M. Suard [...], l'abbé Morellet [...], M. Prévost de Genève et le

baron de Gérando, avec qui il correspond, Ms. Gallois [...], De Narbonne [...], le baron Cuvier et l'abbé Raynal », des « plus intimes amis » du philosophe écossais²⁷. Ces gens de lettres et ces savants, dont certains ont fréquenté avec assiduité le salon de Madame Geoffrin, présentent au moins deux points communs. Premièrement, tous, pour ainsi dire, éprouvent de la sympathie pour le monde anglo-saxon. Cette anglophilie se manifeste de différentes manières : par des voyages Outre-Manche²⁸, par la publication d'ouvrages sur l'Angleterre²⁹, mais aussi par des traductions françaises de livres de langue anglaise³⁰. Secondement, presque tous ces hommes de lettres et de sciences sont partisans d'une transformation modérée des institutions françaises. C'est le cas de Jean-Baptiste Antoine Suard³¹, qui collabore aux feuilles royalistes intitulées *Les Nouvelles Politiques* et qui plébiscitera le retour des Bourbons en 1814 ; du comte de Narbonne³², qui est l'un des chefs du parti de la monarchie constitutionnelle ; ou encore de Joseph-Marie de Gérando³³, qui luttera contre la Convention.

- 5 Dans une lettre écrite le 30 mai 1789, le philosophe écossais expose au révérend les premières difficultés rencontrées par les États généraux. La principale concerne la question du mode de délibération : doit-on voter par ordre ou par tête ? Cette question est importante, car le type de votation donne, en partie, sa forme à la législature. En effet, l'adoption du vote par ordre implique la séparation des ordres et, donc, l'établissement d'un parlement bicéphale ; tandis que l'adoption du vote par tête conduit à l'instauration d'une unique chambre. Stewart note que cette question partage les États généraux car, d'un côté, « la noblesse et le clergé souhaitent que les trois ordres procèdent [...] séparément à la vérification de leurs pouvoirs » alors que, de l'autre, le tiers état demande que « ce travail préliminaire soit débattu en assemblée plénière », ce qui revient à exiger le vote par tête³⁴. Or, là encore, il souligne l'attitude du duc de La Rochefoucauld et celle « d'autres hommes de très haute distinction », tel le marquis de La Fayette, qui protestent contre l'adoption du vote par ordre³⁵. L'engagement de ces nobles contraste, selon Stewart, avec la position en retrait de Necker, lequel « évite autant que possible d'exprimer ses idées personnelles sur la grande question du mode de délibération »³⁶. Or, le philosophe écossais oublie que l'homme politique d'origine genevoise propose un plan de compromis entre vérification séparée et arbitrage royal, en dernier ressort, pour les députations contestées. En raison de la faible estime qu'il a pour Necker, Stewart est étonné de l'enthousiasme que le peuple français manifeste à l'égard de ce dernier³⁷. Cet enthousiasme n'est cependant pas partagé par les « Économistes », lesquels sont, d'après lui, « tous foncièrement opposés à Necker » même s'ils « ne sont pas en mesure de proposer une autre personne pour lui succéder »³⁸. Stewart ne précise pas ce qu'il entend par le terme « Économistes ». Toutefois, deux noms de l'entourage de Quesnay apparaissent dans sa correspondance datée de 1789 : ceux de Condorcet et de Du Pont. Il informe, en effet, son compatriote écossais que « le marquis de Condorcet n'a pas été élu par la Noblesse » comme député aux États généraux et que le tiers état a trouvé en Du Pont l'un de ses « principaux orateurs »³⁹. Les autres grands orateurs de ce groupe repérés par Stewart sont : Constantin François Chassebeuf, dit Volney, le comte de Mirabeau et Jean-Paul Rabaut Saint-Étienne, qui, selon lui, « est, à présent, aussi connu en France que Fox l'est en Grande-Bretagne »⁴⁰.
- 6 Le grand intérêt de Stewart pour ce qu'il appelle les « affaires de France » ne cesse pas avec son retour en Écosse en octobre 1789. Ainsi, dans une lettre datée du 27 novembre 1791, il indique à Alison qu'il considère le veto du roi à l'encontre de la loi frappant les émigrants comme « une des mesures les plus judicieuses »⁴¹ et l'accession de Jérôme

Pétition à la mairie de Paris, au détriment pourtant de La Fayette, comme « un heureux événement pour le pays », car il préservera la capitale des tumultes⁴². Il émet, cependant, quelques doutes sur le bien-fondé de certaines mesures prises par l'Assemblée législative. Par exemple, il se demande « s'il n'eût pas été plus heureux d'assurer au pouvoir exécutif » un revenu plus important que celui qui lui a été attribué afin de « consolider les différentes parties d'un si vaste ensemble et de préserver au peuple la tranquillité »⁴³. C'est à cette condition, lui paraît-il, que la nouvelle constitution pourra produire « ses pleins effets sur les individus et sur les mœurs »⁴⁴. Toutefois, cette interrogation n'entame en rien l'opinion favorable qu'il porte à l'Assemblée législative. Son jugement repose, en grande partie, sur la ressemblance qui existe, selon lui, entre cette assemblée et la législature anglaise. S'il est vrai que toutes deux se targuent d'être indépendantes du pouvoir exécutif, il faut, néanmoins, noter qu'à la différence du Parlement anglais, l'Assemblée législative comporte une seule et unique chambre⁴⁵. Or, au moment où le débat sur la réforme parlementaire s'amplifie en Grande-Bretagne⁴⁶, le choix des Français en faveur du monocrémisme laisse Stewart pour le moins dubitatif. Comme nous le verrons par la suite, cette différence fondamentale entre les systèmes représentatifs français et britannique sera un objet de réflexion permanent pour le philosophe écossais.

Mars 1792 : une première défense de la Révolution française

- 7 Stewart insère dans son ouvrage de philosophie de l'esprit, qui paraît en mars 1792, une section intitulée : « De l'usage et [l']abus des principes généraux en politique ». Plus théorique que pratique, cette section ne comporte pas de référence à la Révolution française ; du moins pas de référence explicite, car on peut supposer que c'est bien à cet événement que le professeur d'Édimbourg pense lorsqu'il évoque « les violentes révolutions, qui à différentes périodes, ont bouleversé l'Europe moderne »⁴⁷. En outre, ce dernier n'y mentionne ni les débats d'idées suscités par l'événement révolutionnaire, ni les philosophes et les savants, qu'il a pu rencontrer durant ses séjours en France. Les seuls auteurs français, auxquels il est fait clairement référence, sont les « Économistes ». Il indique, en note, qu'il entend, par ce terme, « non seulement les disciples de Quesnay, mais tous les écrivains français qui, à peu près à la même période que lui, ont commencé à réfléchir sur l'ordre naturel des sociétés politiques ; ou, en d'autres termes, sur cet ordre qu'une société politique prendrait d'elle-même graduellement, dans la supposition où la loi n'aurait d'autre but que de protéger entièrement les droits naturels des individus, et de laisser à chacun la liberté de chercher son intérêt à sa manière, aussi longtemps qu'il s'abstient de violer les droits des autres »⁴⁸. Sous le titre d'« Économistes », il précise qu'il range également Turgot, car ses « idées à propos des principes les plus essentiels de la législation » coïncident avec celles de Quesnay. Cependant, il souligne que l'ancien contrôleur général des finances, dont « les idées [lui] semblent plus larges que celles de ses contemporains », « a explicitement nié une approbation implicite des idées de toute secte particulière »⁴⁹. Dans la section sur les principes généraux en politique, Stewart mentionne encore le nom de Turgot. Il affirme que « si on excepte Turgot », Bacon « semble avoir formé plus qu'aucun autre philosophe des idées éclairées par rapport aux possibles réalisations humaines »⁵⁰. Outre Turgot, le philosophe écossais cite aussi Condorcet, qu'il présente comme « l'un des plus habiles défenseurs » des idées des « Économistes »⁵¹. Mais, ce que Stewart met surtout en avant concernant le penseur français, c'est son plaidoyer en faveur de la philosophie et de la raison et non ses actions révolutionnaires. L'objet de ses *Elements*, qui est d'examiner les progrès de la

raison et de la diffusion des connaissances, explique le choix du professeur d'Édimbourg.

- 8 Des « Économistes », le professeur d'Édimbourg retient avant tout leur apport à l'élaboration de la « science de la politique ». Il considère que Quesnay et ses disciples ont franchi « la première étape » nécessaire « pour donner un solide fondement » à cette science en tentant « de déterminer [la] perfection idéale de l'ordre social »⁵². Si le « système Économique » a entrepris cette détermination, c'est parce qu'il repose, selon lui, sur la supposition première que « l'ordre social est, sous ses rapports les plus essentiels, l'ouvrage de la sagesse de la nature, et non celui de l'invention humaine »⁵³. Par cette opposition, Stewart cherche à différencier le « système des Économistes » des systèmes utopiques qui « présupposent que l'ordre social est dans son ensemble un produit de l'art humain »⁵⁴. Cette supposition préalable surestime, d'après lui, les pouvoirs des hommes, puisqu'elle les place au-dessus de ceux de la nature. Consécutivement, les utopistes élaborent des plans de gouvernement qui visent à modifier considérablement autant les formes que les fonctions des gouvernements existants. Ainsi, Stewart estime que « de tels projets de réforme méritent l'accueil qu'on leur a fait ; car ils décèlent dans leurs auteurs la prétention vraiment ridicule d'élever leur propre sagacité politique au-dessus de la sagesse des siècles »⁵⁵. À la différence des utopistes, les « Économistes » ont proposé de prudents plans de gouvernement, qui requièrent seulement « l'abolition graduelle de ces dispositions arbitraires et injustes, qui troublent l'ordre de la nature »⁵⁶. La prudence caractérise également leurs plans économiques, puisqu'ils préconisent de supprimer la loi de succession et d'établir une parfaite liberté du commerce, par étape, afin de promouvoir l'enrichissement national. Ainsi, cet ensemble de mesures « n'a pas exigé, pour être exécuté, [note-t-il] des institutions nouvelles et compliquées, et [...] ne repose pas sur une idée exagérée de l'efficacité de la politique humaine »⁵⁷. Ce faisant, il suggère que la croyance dans la supériorité des pouvoirs des hommes sur les pouvoirs de la nature est étrangère aux partisans du « système Économique ». Stewart conclut que, par cette tentative visant à déterminer l'ordre social le plus parfait, les « Économistes » ont « ouvert la voie d'une nouvelle branche scientifique »⁵⁸. Leur découverte scientifique n'a pas, à ses yeux, de liens avec les « très importants principes d'économie politique qu'ils ont sans conteste établis »⁵⁹. Pourtant, la « science nouvelle » que Quesnay et ses disciples revendiquent est, à la fois, une science des richesses et une théorie du gouvernement. Leur science de l'enrichissement, qui repose sur l'idée de la productivité exclusive de l'agriculture, prône le développement, d'abord, du secteur agricole, puis, des autres secteurs économiques, par la libre concurrence. Cette science est associée à une théorie politique correspondant à une monarchie, dans laquelle « l'autorité est unique et absolue » mais soumise aux lois de la nature⁶⁰. Doté de pouvoirs, le cas échéant, étendus, le despote légal peut rationaliser, simplifier l'économie et resserrer les liens sociaux autour de la terre, en soudant les secteurs manufacturier et commerçant au secteur agricole.
- 9 Dans cette section des *Elements* parue en mars 1792, Stewart vante, donc, les mérites de la théorie du gouvernement des « Économistes », sans toutefois l'étudier de manière fouillée. Il estime, en effet, que lorsqu'on analyse une théorie gouvernementale « la connaissance que nous avons dessein d'acquérir comprend une infinité de détails, dont l'étude minutieuse dissipe l'attention et surcharge la mémoire »⁶¹. Cette défense de la doctrine du despotisme légal, qui incarne, selon lui, le rationalisme politique français, prouve, en fin de compte, le soutien de Stewart envers la Révolution française. Comme

la majeure partie de ses compatriotes, il estime que plusieurs problèmes politiques récurrents en Écosse (la faible représentation des villes et des campagnes écossaises à Westminster, l'abus du clientélisme...) pourraient trouver des éléments de réponse dans les idées politiques au cœur du mouvement révolutionnaire français. Les articles de presse qui paraissent dans le *Caledonian Mercury* et dans l'*Edinburgh Gazetteer* ainsi que le succès en librairie du livre de Thomas Paine, *les Droits de l'homme*, lequel réfute de manière systématique les *Réflexions sur la révolution de France* de Burke⁶², révèlent ainsi le ralliement général au début de 1792 de l'opinion publique écossaise à la révolution de 1789. Mais, ce ralliement s'effondre au cours de l'année 1792 avec le déclenchement de la guerre sur le continent, l'emprisonnement de la famille royale, et surtout les massacres du mois de septembre, obligeant du coup Stewart à dissimuler son adhésion au rationalisme politique des Français.

1794 : l'omission de la Révolution française

- 10 Entre la parution des *Elements* et celle de l'*Account*, Stewart adresse deux lettres à Alison. La première, qui est datée du 29 octobre 1792, témoigne de l'optimisme qu'il manifeste encore pour la Révolution française. Ainsi, bien qu'il constate que « la nouvelle Assemblée », en l'occurrence la Convention, « n'a pas bonne presse », il affirme avoir « des raisons de penser qu'elle est constituée d'hommes égaux à leurs prédécesseurs »⁶³. La seconde lettre, écrite en janvier 1793, est déjà moins optimiste. Certains événements inquiètent le philosophe écossais : les insurrections populaires, la présence au sein de la Convention d'hommes « d'un talent de second rang » et, surtout, la perspective d'une guerre avec la Grande-Bretagne⁶⁴. Cependant, d'autres faits, comme la présence de Condorcet et d'Emmanuel-Joseph Sieyès à « la tête du comité constitutionnel », l'incitent encore à penser que l'expérience révolutionnaire pourra avoir un dénouement heureux⁶⁵.
- 11 Mais, l'*Account*, que Stewart présente en 1793 et qui ne sera publié qu'en 1794⁶⁶, ne contient pas de références directes à la Révolution française. Ainsi, Necker apparaît sous les traits de « l'ingénieur et [de] l'éloquent auteur de l'Éloge sur Colbert » lequel « abonde de réflexions pratiques justes et importantes »⁶⁷. Comparativement aux propos que Stewart tenait, en 1789, les qualités qu'il reconnaît, à présent, à l'homme d'État français peuvent surprendre. Mais, la contradiction est levée si on considère que ces louanges jouent avant tout un rôle stratégique. En effet, en vantant les mérites d'un opposant à la radicalisation du processus révolutionnaire, le professeur d'Édimbourg veut montrer à ses lecteurs qu'il se range du côté de la majorité de l'opinion publique écossaise de l'époque, laquelle réprovoque le tour pris par la Révolution française. C'est encore pour plaire à cette opinion, qui tient Condorcet comme l'un des principaux protagonistes des massacres de septembre, que le nom du Français n'apparaît pas dans l'*Account*. Toutefois, ce texte mentionne deux autres « Économistes » : Quesnay et Turgot. Stewart affirme que leurs écrits font partie des « plus célèbres travaux qui ont été produits au sein des différents pays d'Europe durant les trente dernières années » et qui « ont cherché à améliorer la société – non en dessinant de nouvelles constitutions, mais en éclairant la politique des législateurs actuels »⁶⁸. L'*Account* met, ainsi, en avant les efforts de Quesnay et de Turgot en faveur de la rationalisation non de l'ensemble de la science de la politique mais, de l'une de ses branches : la législation. Si le philosophe écossais insiste sur cette branche, c'est parce que ce sont, d'après lui, les législateurs qui permettent aux sociétés de progresser. Pour que les actions de ces derniers s'accomplissent sans « déranger les institutions établies », les « Économistes » recommandent, selon lui, de suivre les « principes universels de justice et

d'*expediency* ». Si ces principes évitent que les actes des législateurs n'« enflamme[nt] les passions de la multitude », c'est parce qu'ils ont pour objet « de distribuer de manière aussi équitable que possible les avantages émanant de l'union politique parmi les différents membres d'une communauté »⁶⁹. Or, contrairement à ce que Stewart affirme, ni Quesnay, ni Turgot n'effectuent une telle recommandation. En effet, les « Économistes » ne développent ni théorie de justice, ni raisonnement se référant, à la manière britannique, aux circonstances. Outre Quesnay et Turgot, Pedro Rodriguez Campomanes et Cesare Beccaria ont également, d'après Stewart, conseillé de rationaliser la législation pour faire progresser la société⁷⁰. Cependant, les propos du philosophe écossais sont partiellement exacts, car si cet objectif est bien poursuivi par ces deux auteurs, en revanche, le moyen indiqué n'est suggéré ni par l'un, ni par l'autre. Pour l'homme d'État espagnol, l'amélioration de la société nécessite la simplification de l'administration ; pour le juriste italien, cela passe par la réforme de la justice. Mais, aux yeux du philosophe écossais, le premier penseur européen de ces dernières décennies à avoir préconisé de rationaliser la législation en vue d'améliorer la société est Adam Smith⁷¹. Ce dernier aurait même été le premier à déterminer les principes généraux de justice et d'*expediency*. Pour nous en convaincre, il soutient que cette détermination constituait « l'objectif précis des spéculations politiques qu'il annonça » dans sa *Théorie des sentiments moraux* parue en 1759 « et dont il publia par la suite une part si précieuse dans sa *Richesse des nations* »⁷². Or, au dernier paragraphe de son ouvrage de philosophie morale, Smith informe son lecteur qu'il projette d'écrire un autre livre, dans lequel il tentera d'établir non pas – comme l'affirme Stewart – « les principes généraux de justice et d'*expediency* » mais « les principes généraux du droit et du gouvernement, ainsi que les différentes révolutions par lesquels ils sont passés dans les différentes époques de la société, non seulement en ce qui concerne la justice, mais encore en ce qui concerne la police, les revenus, les armes et toute autre chose qui est l'objet du droit »⁷³. En outre, Smith n'indique pas que ces principes doivent servir de guide aux législateurs. D'ailleurs, la figure du législateur est absente de cette section finale de la *Théorie des sentiments moraux*⁷⁴. En définitive, par cette affirmation, Stewart assure la primauté de la rationalisation de la législation à Smith et non aux « Économistes ».

- 12 En plus de cette rationalisation, Stewart fait référence, dans son *Account*, aux propositions faites par Smith, puis, par Quesnay et ses disciples pour simplifier l'économie. La plus importante d'entre elles a, selon lui, été d'assurer la liberté infinie du commerce. Afin de montrer l'adhésion des Français envers la doctrine de la liberté absolue du commerce, le professeur d'Édimbourg se réfère, sans le nommer, à un article de Turgot, publié dans l'*Encyclopédie*, selon lui, en 1756. Le texte en question est l'article « Foire ». Paru en 1757, non en 1756, cet article dénonce, en outre, plus les entraves à la liberté de commerce qu'il ne défend la liberté illimitée du commerce. En effet, l'auteur français rédige ce texte à l'encontre de ce qu'il appelle les « grandes foires », qui correspondent, selon lui, à des « foires brillantes, où les productions d'une partie de l'Europe se rassemblent à grands frais », pouvant contraindre les États à leur accorder des privilèges et des franchises pour qu'elles s'installent sur leur territoire⁷⁵. Mais, là encore, Stewart prend soin de souligner que la doctrine de la totale liberté du commerce est « le résultat [des] propres réflexions » de Smith et non de celles des « Économistes »⁷⁶. Il prétend, ainsi, que Smith défendait cette doctrine, dès 1752, dans son cours de philosophie morale alors qu'« il n'existait aucun écrit à ce sujet en France »⁷⁷. En outre, il soutient que c'est encore Smith qui a démontré l'importance de

la théorie de la liberté infinie du commerce. Ce dernier a, selon lui, prouvé que « le plan le plus efficace, pour accroître la grandeur d'une nation, est de maintenir cet ordre des choses que la nature a mis en évidence ; en autorisant à chaque homme, aussi longtemps qu'il observe les règles de justice, de poursuivre son propre intérêt à sa manière »⁷⁸. Smith et les « Économistes » adhèrent, d'après Stewart, à l'idée d'une nature bienfaisante : pour le premier, la nature est la source de l'opulence nationale : pour les seconds, elle est à la base de l'ordre social. Or, le soutien que le professeur d'Édimbourg semble accorder à la conception d'une nature bénéfique laisse présager qu'il serait lui-même attaché à cette vision de la nature.

- 13 Dans les *Elements*, Stewart ne cite qu'une seule fois Smith. Il le désigne comme l'auteur de la « profonde et originale *Enquête sur la richesse des nations* », qui, à ses yeux, a parfaitement montré « la sottise des règlements de commerce qui encouragent l'activité domestique en restreignant les importations » en faisant appel « aux maximes de la vie privée »⁷⁹. En revanche, dans l'*Account*, il présente Smith sous les traits de l'apôtre et du précurseur de la stabilité politique mais aussi de la liberté absolue du commerce. Par cette double image, le professeur d'Édimbourg veut prouver que l'on peut être, à la fois, attaché au maintien des institutions politiques en place et favorable à une politique même infinie de liberté du commerce, puisque celle-ci n'est subversive ni pour l'ordre social ni pour l'ordre politique. Si Stewart veut imposer cette idée, c'est parce que la tranquillité publique est, en cette période troublée, au cœur des préoccupations des Écossais et de leur dirigeant politique, Henry Dundas⁸⁰, lequel adopte différentes mesures destinées non seulement à assurer la sûreté du territoire face aux attaques françaises⁸¹ mais aussi à contrer la montée d'associations « radicales »⁸² en Écosse, la plus connue étant l'*Association of the Friends of the People*⁸³.
- 14 En outre, dans l'*Account*, il subordonne toujours les découvertes de Quesnay et de ses disciples à celles que Smith a lui-même effectuées. Sans nier l'intérêt que Stewart porte au philosophe de Glasgow, la priorité qu'il lui accorde par rapport aux « Économistes » et les éloges dont il le couvre⁸⁴ constituent, avant tout, une stratégie visant à montrer à ses contemporains qu'il croit en la supériorité des Lumières écossaises sur les Lumières françaises. Celles-ci sont, en effet, entachées de manière indélébile, pour la majorité des Écossais, des excès sanglants de la Révolution française : massacres de septembre, exécution du roi... Ce qui incite, encore plus, Stewart à se placer sous le giron de cette figure de l'Écosse des Lumières, c'est la multiplication des procès pour actes de trahison qui se soldent généralement par des condamnations sévères⁸⁵. Contrairement aux apparences, l'attachement de Stewart au rationalisme politique des Français n'a pas disparu en 1794. Pour preuve, il affirme, dans son *Account*, que les « théories politiques » qu'il a exposées dans ses *Elements* « devraient être considérées comme les descriptions des objectifs *ultimes* que l'homme d'État devrait viser »⁸⁶. De surcroît, le soutien de ce philosophe écossais, qui n'a pas abandonné le modèle politique de la monarchie anglaise, à la monarchie rationalisée de Quesnay et de ses disciples le place dans une position délicate.

1800 : le réexamen de la décennie révolutionnaire

- 15 Après la publication de l'*Account* en 1794, Stewart fait paraître, en 1796, un autre compte-rendu hagiographique cette fois-ci sur William Robertson⁸⁷. Or, nulle part dans ce texte, il est question de la Révolution française. La parution, la même année, des deux premières *Letters on a Regicide Peace* de Burke⁸⁸ et la multiplication des actes de soutien envers l'État britannique⁸⁹ ne sont peut-être pas étrangères à cette absence

totale de référence concernant la révolution de 1789. Ce n'est qu'à partir de 1800, dans le cours d'économie politique qu'il enseigne à l'Université d'Édimbourg⁹⁰, que cet événement réapparaît en filigrane. C'est à l'expérience révolutionnaire française que Stewart semble faire allusion lorsqu'il fait référence, dans ses *Lectures on Political Economy*, à « cette effroyable convulsion politique qui a agité l'Europe pendant de si nombreuses années »⁹¹. Certains acteurs de la Révolution française sont explicitement mentionnés. Toutefois, Stewart préfère rapporter des propos relatifs à ces personnages plutôt que d'en traiter lui-même. Ainsi, il se sert d'un article paru en août 1800 dans la *Morning Chronicle* soutenant que les « Jacobins ont eu recours à tout ce que le système économique de Robespierre a élaboré d'absurde et de mauvais » pour affirmer, à son tour, que la politique du « maximum », qui vise à fixer de manière arbitraire le prix des denrées sans se soucier du prix de marché, n'est pas le moyen adéquat pour atteindre l'abondance économique⁹². Celle-ci nécessite, selon lui, de manière générale, la liberté du commerce et, de manière exceptionnelle, l'action de l'État pour pallier les insuffisances du marché. Ce faisant, le philosophe écossais va à contre-courant des opinions publiques française et écossaise de son temps. Celles-ci exigent, en effet, que les pouvoirs publics contrôlent de façon permanente l'activité des marchands de grains, lesquels sont, selon elles, responsables de la cherté de cette denrée⁹³. Or, d'après lui, « même aux temps des plus grandes pénuries, les intérêts du négociant national et ceux de la majorité de la nation sont toujours les mêmes »⁹⁴. Mais, l'argumentation de Stewart est faible. Il déclare, en effet : « Pour prouver ceci, il est suffisant de noter que le moyen le plus efficace par lequel le négociant peut servir le public lors d'une année de pénurie est d'élever toujours le prix de son grain aussi haut que la pénurie réelle l'exige »⁹⁵. Comme il le reconnaît lui-même, sa démarche s'inscrit dans la lignée des « écrits de Turgot et de Smith », qui ont permis aux « hommes destinés à la gestion des affaires publiques d'aborder des sujets importants avec davantage de lumières et de liberté »⁹⁶. En plaçant ici Turgot avant Smith, il montre que l'« Économiste » représente, à ses yeux, la figure par excellence de l'homme d'État.

- 16 Alors que Stewart loue Turgot, il s'en prend ouvertement à Condorcet. Dans une note qu'il ajoute en 1802 à ses *Elements*, il s'exclame :

« Combien il est à regretter qu'une doctrine si belle, et en même temps si philosophique, ait été défigurée par ce qu'ont écrit depuis, Condorcet et d'autres au sujet de la perfectibilité de l'homme et de son influence probable »⁹⁷.

- 17 Ce qu'il reproche précisément au philosophe français, comme il l'exprimera dans la troisième partie de sa *Dissertation* parue en 1815, est d'avoir soutenu que l'homme est censé atteindre « la perfection réelle de son être »⁹⁸. L'attaque contre Condorcet ne vise pas les « Économistes ». Bien au contraire, puisque, dans ses *Lectures*, il reprend plusieurs de leurs idées, dont celle de la productivité exclusive de l'agriculture. Il estime, en effet, que la productivité de l'agriculture est supérieure, en terme physique, à celle de la manufacture, car « le blé que le cultivateur moissonne est un don gratuit de la nature et ne coûte rien à la société »⁹⁹. Cette idée amène Stewart à adhérer à la classification sociale proposée par Quesnay et ses disciples ainsi qu'à leur théorie économique de promotion de l'agriculture¹⁰⁰. En revanche, il n'en va pas de même de leur théorie politique. En effet, il déclare, dans les *Lectures*, que :

« La Théorie du Gouvernement, qu'il [le système des Économistes] inculque, est de la tendance la plus dangereuse, en recommandant, dans des termes forts et sans réserve, un despotisme pur, et en condamnant tous les contrôles constitutionnels à l'autorité souveraine. Beaucoup d'écrivains anglais, avec une ignorance presque

incroyable des travaux qu'ils étaient censés critiquer, ont en effet parlé d'eux comme si ces derniers soutenaient des principes politiques de nature très différente ; mais, la vérité est que les disciples de *Quesnay* (sans aucune exception) ont porté leur zèle pour le pouvoir du monarque, et pour ce qu'ils appelaient l'*Unité de la Législation*, à un tel excès, qu'ils ne traitaient qu'avec mépris ces établissements mixtes qui accordent quelque espèce d'influence législative aux représentants de la nation. D'un côté, l'évidence de ce système apparaissait à ses partisans si entière et si irrésistible qu'ils se vantaient du fait que les monarques verraient très tôt, par une conviction intuitive, l'identité entre leurs propres intérêts et ceux des nations qu'ils sont appelés à gouverner. De l'autre, ils prétendaient que c'est seulement sous le gouvernement fort et stable d'une lignée de princes héréditaires, indifférents aux préjugés et aux intérêts locaux qui pervertissent les débats des assemblées populaires, que l'on peut approcher graduellement et systématiquement la perfection de la loi et de la politique. La toute première des maximes de *Quesnay* pose comme un principe fondamental que l'autorité souveraine, libre de tout contrôle ou équilibre constitutionnel, devrait être placée entre les mains d'une seule personne. La même doctrine est jalousement défendue par tous ses disciples – aucun d'entre eux ne la soutient de manière plus explicite que *Mercier de la Rivière*, dont le traité sur "l'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques", aurait pu être remarqué dans ce pays, en raison de l'éloge que Mr Smith a fait à propos de la clarté de son style et de la netteté de son plan »¹⁰¹.

- 18 Deux principaux griefs sont portés à la théorie du despotisme légal. Le premier est d'avoir accordé au souverain un pouvoir illimité¹⁰². Or, selon la doctrine des « Économistes », le souverain dispose d'une autorité certes étendue, car elle n'est pas contrebalancée par des pouvoirs parlementaires, mais limitée par la présence des lois naturelles, auxquelles le monarque est tenu de se conformer. Le second grief de Stewart est que le despotisme légal rejette le bicamérisme. Aux yeux du philosophe écossais, seul un parlement bicéphale, autorisant la représentation politique des différentes classes économiques de la nation, constitue un contrepoids efficace à l'autorité du monarque. Mais, pour *Quesnay* et ses disciples, un parlement constitué uniquement de propriétaires fonciers siégeant dans une seule chambre suffit, puisque les intérêts de ces derniers correspondent aux intérêts de la nation tout entière. L'opposition de Stewart au monocamérisme des « Économistes » resurgit lorsqu'il répond à une objection faite à la division de la législature anglaise, « sur laquelle des écrivains étrangers ont insisté au début de la Révolution française »¹⁰³. L'objection revient, selon lui, à affirmer qu'en cas de divergence de vues entre les différentes composantes du Parlement anglais, il est possible « soit que le pouvoir législatif est paralysé et suspendu pour un moment, soit que le système politique subit un choc incompatible avec l'ordre et la stabilité d'un gouvernement bien constitué »¹⁰⁴. Pour répondre à cette critique, le philosophe écossais s'appuie sur une dérive réelle de la constitution mixte anglaise, en soulignant la prépondérance des pouvoirs exercés par les Communes sur ceux du monarque et des Lords. Ainsi, il remarque que le roi dispose, en réalité, d'une marge de manœuvre très limitée en matière législative, car il « ne peut jamais exercer son veto sans mettre en danger la tranquillité publique »¹⁰⁵. Il en va de même de la Chambre haute qui ne peut, dans les faits, s'opposer ni au roi, car il confère les titres de noblesse, ni à la Chambre des Communes, parce qu'elle est majoritairement soutenue par l'opinion publique. En raison de la faiblesse de leurs pouvoirs par rapport à ceux de la Chambre basse, Stewart explique que le monarque et les Lords ont été amenés à étendre leur influence respective sur les Communes. Or, le développement de l'emprise de ces deux organes a permis, selon lui, que « les trois pouvoirs [...] existent dans les faits et fonctionnent d'une manière très efficace et importante, mais non de la manière

qui est exprimée par nos lois ou qui est généralement supposée par nos hommes politiques spéculatifs », puisque toute « l'efficacité [...] de notre gouvernement est soit concentrée au sein de la Chambre des Communes soit passe par son intermédiaire »¹⁰⁶.

- 19 En dépit des critiques que Stewart adresse au despotisme légal des « Économistes », leur théorie politique influence, en partie, la forme du gouvernement de son projet de société commerçante. D'un côté, il considère que la constitution anglaise est la forme de gouvernement la moins inadéquate à cette société, dont l'objectif est d'enrichir, à la fois, matériellement et intellectuellement ses membres par un strict respect – tant par les gouvernés que par les gouvernants – des lois de l'ordre naturel. Cette constitution mixte offre, en effet, la possibilité aux différentes classes économiques d'être représentées, virtuellement ou non, au Parlement. Mais, de l'autre, il a conscience que des aménagements constitutionnels seront nécessaires compte tenu de l'élévation prochaine du niveau de vie des classes économiques. En d'autres termes, il faudra que la constitution de la société commerçante s'adapte aux modifications économiques à venir sans porter préjudice à la liberté et à la tranquillité publique. Selon lui, seuls les principes d'économie politique peuvent autoriser une telle adaptation en raison du lien étroit qu'ils entretiennent avec le bonheur des individus. En effet, d'après le philosophe écossais :

« C'est sur le système particulier d'Économie Politique établi dans chaque pays, que le bonheur de la nation dépend *immédiatement* et, c'est de la tendance des sages formes de gouvernement à produire de sages systèmes d'Économie Politique que provient en grande partie leur utilité »¹⁰⁷.

- 20 L'écart entre les formes de gouvernement et la félicité publique est encore accentué par Stewart, qui précise que les constitutions politiques établissent « *naturellement* » mais pas « *nécessairement* » ces « sages systèmes d'Économie Politique »¹⁰⁸. Ainsi, écrit-il, « il est extrêmement possible que des lois inopportunes soient, par suite de l'ignorance et des préjugés, autorisées très longtemps par un gouvernement excellent dans sa constitution et juste dans son administration »¹⁰⁹. Si les principes de l'économie politique agissent de manière directe sur le bonheur d'une nation, c'est parce que « la science », dont ils procèdent, « attire l'attention des gouvernants sur les justes principes de l'administration, en leur montrant combien les intérêts du gouvernement sont liés à ceux de la nation »¹¹⁰. Cette science, qui est elle-même « une branche particulière de la Science Politique », recouvre, selon le philosophe écossais, « toutes les réflexions qui ont pour objet le bonheur et l'amélioration de la société politique, ou en d'autres termes les principales et ultimes *fins* dont les règlements politiques tirent toute leur valeur »¹¹¹. La science de l'économie politique telle qu'il l'a conçue s'est véritablement développée à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Il estime, en effet, qu'« aucune tentative n'a été faite pour donner une forme systématique à ces principes avant le milieu du siècle précédent »¹¹². Toutefois, Stewart prétend élargir la conception de l'économie politique qui a été donnée « par les disciples de *Quesnai* en France, ainsi que par Sir James Steuart, Mr Smith et une longue liste d'auteurs respectables de cette île, à la fois avant et après la publication des travaux de *Quesnai* »¹¹³. Selon lui, tous ces penseurs ont limité l'économie politique aux « recherches concernant la *Richesse* et la *Population* ; ou à ce qui a parfois été appelé les *ressources d'un État* »¹¹⁴. Or, la distance que Stewart cherche à prendre par rapport à ses prédécesseurs est exagérée, puisque ni les « Économistes », ni Sir James Steuart¹¹⁵, ni Smith ne développent cette soi-disant conception de l'économie politique. Ainsi, pour Quesnay et ses disciples, l'économie politique est une science, dont l'objet consiste à

décèler les lois qui concourent à l'enrichissement d'une nation et à montrer que cet accroissement de la richesse passe par l'amélioration de la condition des individus. Pierre Samuel Du Pont résume cette idée dans son ouvrage intitulé *De l'origine et des progrès d'une science nouvelle* paru en 1768, lorsqu'il affirme que « l'objet d'une science exacte » est de savoir « comment il faut s'y prendre pour qu'une Société politique soit florissante, riche, puissante, pour que les familles, pour que les individus dont elle est composée, soient le plus heureux qu'il est possible »¹¹⁶. Stewart attribue également un objet d'étude à l'économie politique plus large que le prétend Stewart. Ainsi, il affirme, dans son *Inquiry into the Principles of Political Oeconomy* parue en 1767, que « l'objet principal » de l'économie politique est « d'assurer un certain fond de subsistances à tous les habitants, de parer à chaque circonstance qui peut le rendre précaire, de fournir chaque chose nécessaire pour la satisfaction des besoins de la société, et d'employer les habitants (qui sont supposés être des hommes libres) de manière vraiment naturelle pour créer des relations de réciprocité et de dépendance entre eux afin que leurs intérêts les amènent à en satisfaire un autre »¹¹⁷. Quant à Smith, ce dernier envisage l'économie politique comme une science, qui recherche la meilleure « manière de diriger ou de donner une impulsion générale » au travail afin d'accroître la richesse des nations¹¹⁸. Ainsi, il soutient que « considérée comme une branche de la science de l'homme d'État ou du législateur », elle se propose d'« enrichir à la fois le peuple et le souverain »¹¹⁹.

- 21 L'Essai de David Hume intitulé « De la liberté civile » permet à Stewart d'illustrer l'effet bénéfique de l'économie politique sur les gouvernants. Dans ce texte paru en 1741, le philosophe écossais observe qu'au cours du XVIII^e siècle les formes de gouvernement, qui ont réalisé les plus grands progrès dans les arts et les sciences, sont les formes monarchiques. Toutefois, il remarque que « bien que les gouvernements monarchiques se soient rapprochés des gouvernements populaires par leur douceur et par leur stabilité, ils ne les égalent pas encore »¹²⁰. Pour cela, il faudrait « que s'élève un prince ou un ministre doué d'assez de discernement pour connaître l'intérêt du public et le sien propre, et d'assez de force d'esprit pour briser les coutumes anciennes »¹²¹. Or, d'après Stewart, cela n'est possible qu'en étudiant l'économie politique, laquelle a pu « orient[er] les conseils, y compris ceux des princes absolus, vers le progrès et le bonheur de leurs sujets »¹²². Il en conclut que cette illustration fournit « une preuve supplémentaire [au] fait que la science de l'Économie Politique a droit, dans les circonstances présentes, à l'attention de l'homme politique réfléchi, beaucoup plus que la théorie du gouvernement »¹²³.
- 22 Pour autant, Stewart ne pense pas que les principes de l'économie politique peuvent agir de manière aussi favorable sur n'importe quel gouvernement. En effet, il affirme que :
- « [S]ous chaque forme de gouvernement (quelle qu'elle soit), dotée d'un esprit général favorable à la liberté et qui permet une liberté illimitée de discussion, les vues éclairées d'économie politique prévaudront graduellement et lentement en proportion du progrès de la raison et de la diffusion de la connaissance »¹²⁴.
- 23 Cette condition est, d'après Stewart, respectée dans les gouvernements monarchiques décrits par Hume, puisqu'ils renferment « un pouvoir exécutif fort et une police vigilante permettant aux individus de poursuivre de manière calme et réfléchie ces études importantes mais difficiles lesquelles conduisent à l'amélioration de l'espèce humaine »¹²⁵. En revanche, cet esprit n'est pas présent au sein des constitutions démocratiques, lesquelles accordent, selon lui, une trop grande place à la liberté

politique [*political liberty*], en d'autres termes une trop grande « part de pouvoir politique qui est remise aux individus »¹²⁶. Stewart tend à minimiser l'importance de cette liberté, car il soutient que « ce qui est appelé *liberté politique* est seulement un des moyens d'obtenir cette fin » qu'est le bonheur des individus¹²⁷. Pour illustrer cette idée, il affirme « [qu']un peuple, ayant de bonnes lois, mais ne possédant pas de pouvoir politique, peut cependant jouir d'un haut degré de bonheur »¹²⁸. Toutefois, la progression et la diffusion à venir des richesses feront, selon lui, accéder un plus grand nombre d'individus à la liberté politique. En ce sens, le progrès technique, qui est à la base de l'opulence, a eu un effet positif sur la liberté politique des individus. Stewart se distingue notamment de l'abbé Morellet, qui, partant du constat que « la plus grande partie des nations de l'Europe se trouve aujourd'hui composée d'une espèce de *nègres blancs*, soumis à des travaux aussi durs que ceux des noirs des colonies de l'Amérique », estime qu'« il n'est pas plus possible, ou raisonnable de les faire concourir au gouvernement que de donner ces fonctions aux esclaves de nos colonies »¹²⁹. À la différence de l'abbé, Stewart n'insiste pas sur les méfaits du développement économique. Dans l'*Account*, il reconnaît seulement que la « subdivision du travail » a des « effets fatals en accompagnant le progrès des arts mécaniques », l'un de ces effets est qu'elle « sacrifie le caractère du peuple »¹³⁰. Et, sans donner plus de précisions, il s'empresse d'ajouter que « de sages institutions facilitant l'instruction générale et adaptant l'éducation des individus aux tâches auxquelles ils sont occupés » permettront de pallier ces conséquences négatives. C'est encore au progrès de la raison que Stewart fait appel lorsqu'il recommande, dans les *Lectures*, de s'en remettre aux principes de l'économie politique pour rendre adéquate la forme du gouvernement de la société commerçante et l'évolution de celle-ci, dans le respect de la liberté et de la tranquillité publique.

- 24 Si le philosophe d'Édimbourg présente l'économie politique comme un pré-requis nécessaire au bon fonctionnement à venir de la société politique, c'est parce qu'il a retenu de Smith que l'économie politique a « une influence considérable [...] sur la conduite publique des princes et des États »¹³¹. Mais, c'est aussi sous l'influence de la monarchie simplifiée des « Économistes » qu'il propose cette rationalisation constitutionnelle par l'économie politique. À la suite de ces derniers, il pense que les lois de la science des richesses indiquent de manière suffisamment claire au souverain que son intérêt est étroitement lié à celui de la nation.
- 25 Toutefois, à l'aube du XIX^e siècle, il est encore plus difficile qu'au début des années 1790 d'exposer des idées empreintes des thèses développées par Quesnay et ses disciples, l'hostilité de l'opinion publique écossaise à l'égard des conceptions venues de France s'étant accrue sous l'effet du Blocus continental imposé par Napoléon Ier. Ce qui vaut en règle générale vaut davantage pour Stewart, qui conteste en 1805 le rejet des idées de Hume par la puissante Église d'Écosse¹³². Ces circonstances obligent le philosophe écossais à recourir à une double stratégie pour présenter ses idées. Elle consiste, d'une part, à vanter les mérites de la constitution anglaise et, d'autre part, à souligner son attachement envers sa patrie. Les principaux avantages du régime mixte anglais résident alors, selon lui, dans l'unité du pouvoir exécutif, dans la séparation du pouvoir législatif et dans la gradation régulière des rangs¹³³. Pour témoigner son patriotisme, Stewart fait référence, dans son cours d'économie politique, aux idées de plusieurs anciens auteurs anglais¹³⁴. Il mentionne, ainsi, la conception de la division du travail exposée par Sir William Petty¹³⁵ ainsi que les recommandations de Sir Josiah Child¹³⁶ sur

le taux d'intérêt. Cette énumération d'auteurs, que Smith a critiqués par l'expression « système mercantile », est purement circonstancielle. À aucun endroit Stewart ne les examine profondément. Et, pour convaincre plus encore son auditoire de sa loyauté envers sa patrie, le philosophe écossais affirme la primauté des penseurs anglais sur les penseurs français. À la note J de l'édition de l'*Account* datant de 1811, il déclare :

« Les principales conceptions incarnées et systématisées par les Économistes Français sont, en fait, toutes d'origine britannique, et la plupart d'entre elles sont les conséquences nécessaires d'une maxime de l'ordre naturel, qui (selon Lord Coke) est identique aux premiers principes de la jurisprudence anglaise. “*La loi de la liberté entière de tout commerce est un corollaire du droit de propriété*” »¹³⁷.

- 26 Stewart insiste également sur la supériorité de ces penseurs anglais sur les philosophes français qu'il a rencontrés dans les salons parisiens. Ainsi, il nous explique, dans une autre note de l'*Account* ajoutée, elle aussi, en 1811, que son attention vers les anciens penseurs anglais a été attirée « par les citations et les références de l'abbé Morellet, dans son mémoire très bien fait sur la Compagnie française des Indes Orientales publié en 1769 »¹³⁸. Puis, il ajoute : « Cependant, de nombreux passages beaucoup plus complets et explicites, que ceux que Morellet m'a indiqués, m'ont été soulignés par le comte de Lauderdale »¹³⁹.
- 27 Il n'y a pas plus de « Dugald Stewart Problem » qu'il n'y a d'« Adam Smith Problem »¹⁴⁰. Les *Elements* et les *Lectures* du philosophe d'Édimbourg ne se contredisent pas plus que la *Théorie des sentiments moraux* et la *Richesse des nations* ne sous-tendent des thèses opposées. La cohérence de sa pensée vient du fait qu'il a toujours considéré que le rationalisme des « Économistes », tel qu'il le comprend, peut résoudre en totalité les problèmes politiques français et en partie les problèmes politiques britanniques. Les propositions politiques émises par Quesnay et ses disciples lui fournissent, en effet, des éléments permettant de simplifier les rouages du gouvernement anglais. « Whig, à la fois, en philosophie et en politique »¹⁴¹, Stewart ne peut être insensible à la rationalité qui construit leurs théories, et, en même temps, il ne peut totalement y adhérer. Or, comme le note Veitch, c'est précisément « son penchant avoué pour les opinions politiques libérales » des Français qui « fi[t] de lui [...] un objet de suspicion et de méfiance à une époque si jalouse et despotique »¹⁴². L'hostilité de la majeure partie de l'opinion publique écossaise à l'égard des idées venues de France oblige ce philosophe à recourir à différentes stratégies pour proposer ses conceptions politiques partiellement issues du rationalisme politique français. En fin de compte, Stewart n'aura cessé d'opérer tout au long de son existence une suite de replis stratégiques afin d'avancer des thèses difficilement acceptables pour l'époque¹⁴³.
- 28 Déçu par l'expérience révolutionnaire française, qui s'est, selon lui, écartée des principes qui la légitimaient, Stewart ne l'évoque, pour ainsi dire, plus dans ses textes postérieurs à 1810. En outre, il ne fait aucune référence aux règnes de Napoléon Ier et de Louis XVIII. À l'issue de son cours d'économie politique, il ne mentionne la politique que sous l'angle de l'histoire de la philosophie politique, peut-être par dépit de la pratique politique¹⁴⁴.

NOTES

*.Cet article prolonge une thèse intitulée « Le Whiggisme de Dugald Stewart : une synthèse des versions britannique et française de la société commerçante », qui a été soutenue, en décembre 2004, à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales. Cette thèse a reçu la mention « Très honorable avec les félicitations à l'unanimité du jury », lequel était composé de MM. Marcel Gauchet (Directeur d'études à l'EHESS), Pierre Manent (Directeur d'études à l'EHESS), Philippe Portier (Professeur à l'Université de Rennes 1), Philippe Raynaud (Professeur à l'Université de Paris 2 Panthéon-Assas et membre de l'Institut Universitaire de France) et Donald Winch (Professor at the University of Sussex). Elle a également obtenu, en 2005, le prix « Maurice Picard » décerné par la Chancellerie des Universités de Paris.

1.Dugald Stewart (1753-1828) est issu d'une famille de notables édimbourgeois : son père, Matthew Stewart (1717-1785), est professeur de mathématiques à l'Université d'Édimbourg. En 1765, le jeune Stewart entre à cette Université, où il suit les cours de logique de John Stevenson (1718-1785) ainsi que les cours de philosophie morale d'Adam Ferguson (1723-1815). Il part, ensuite, à l'Université de Glasgow pour y étudier la philosophie morale enseignée par Thomas Reid (1710-1796), avec lequel il reste en contact tout au long de sa vie. En 1775, il retourne à Édimbourg pour y reprendre la chaire de mathématiques de son défunt père. En plus de cet enseignement, il assure, entre 1778 et 1779, le cours de Ferguson, envoyé en Amérique par le gouvernement britannique pour traiter avec les insurgés. En 1785, il est nommé professeur de philosophie morale de l'Université d'Édimbourg. En 1810, des problèmes de santé l'obligent à arrêter son cours d'économie politique, ouvert depuis dix ans, et à recourir à l'aide du docteur Thomas Brown (1778-1820) pour s'acquitter de ses autres tâches professorales. La mort prématurée de son assistant, en 1820, décide Stewart à renoncer définitivement à l'enseignement et à se consacrer uniquement à ses recherches. Il meurt, en 1828, près d'Édimbourg.

2.John Millar (1735-1801) est professeur de droit à l'Université de Glasgow, James Beattie (1735-1803) professeur de philosophie naturelle à l'Université d'Aberdeen, Henry Mackenzie (1745-1831) romancier, et John Playfair (1748-1819) professeur de philosophie naturelle à l'Université d'Édimbourg.

3.La première génération de philosophes écossais se compose principalement de Francis Hutcheson (1694-1746), de Henry Home, Lord Kames, (1696-1782) et de Robert Wallace (1697-1771) ; la deuxième génération de David Hume (1711-1776), de William Robertson (1721-1793) mais aussi d'Adam Smith (1723-1790). À ce propos, voir Peter GAY, *The Enlightenment : An Interpretation*, 2 vols., New York, 1966-1969, vol.1, p. 17.

4.Voir Richard B. SHER, *Church and University in the Scottish Enlightenment. The Moderate Literati of Edinburgh*, Princeton, Princeton University Press, 1985, p. 313-314.

5.La Révolution de 1789 est accueillie favorablement par de nombreux membres écossais de la Chambre des Communes, comme James Maitland, 8e comte de Lauderdale, (1759-1839), mais aussi par des Écossais siégeant à la Chambre des Lords, à l'image de John Southey, 15e baron de Sommerville (1765-1852).

6.Pour une vue d'ensemble des travaux les plus récents sur les relations entre l'Écosse et le mouvement révolutionnaire français, voir Atle Libaek WOLD, « L'Écosse et la Révolution française », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 4, 2005, p. 145-158.

7. Le lien entre Stewart et la Révolution française a dernièrement été examiné par Martin SCHMIDT dans Ulrich BROICH, Harry T. DICKINSON and Martin SCHMIDT (eds.), *Reactions to Revolutions : The 1790's and their Aftermath*, Munich, Lit-Verlag, à paraître.
8. Professeur de philosophie morale et historien, John Veitch (1829-1894) suit les cours de Stewart et de Sir William Hamilton (1788-1856). Il occupe, d'abord, la Chaire de logique, de rhétorique et de métaphysique à l'Université de St Andrews, puis, la Chaire de logique et de rhétorique de l'Université de Glasgow. Il rédige, entre autre, deux récits hagiographiques, l'un sur Stewart, l'autre sur Hamilton.
9. John VEITCH, « Memoir of Dugald Stewart », dans Dugald STEWART, *The Collected Works of Dugald Stewart*, Bristol, Thoemmes Press, 11 vols., 1994, vol.10, p. LVII. En ceci, Stewart se situe dans la lignée de Hume et de Smith, qui, comme le remarque à juste titre Winch, sont particulièrement sensibles aux publics et aux problèmes du continent. Voir Donald WINCH, *Riches and Poverty. An intellectual history of political economy in Britain 1750-1834*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p. 19.
10. Juge écossais, Lord William Craig (1745-1813) fréquente les milieux éclairés écossais comme la société littéraire Le Tabernacle à Édimbourg. Il contribue au lancement du périodique *The Mirror* et écrit de nombreux articles pour le journal *The Lounger*.
11. John VEITCH, *op. cit.*, p. LXXV.
12. Afin d'éviter les anachronismes, nous emploierons le terme « Économistes » pour désigner ce que l'histoire de la pensée économique a retenu sous le nom de « Physiocrates ». Par « Économistes », il faut entendre l'ensemble des penseurs français, qui rejoignent l'école de pensée fondée par François Quesnay (1794-1774) et Victor Riqueti, marquis de Mirabeau (1715-1789), en 1757. C'est le cas de Pierre Samuel Du Pont (1739-1817) en 1763, de Guillaume François Le Trosne (1728-1780) également en 1763, de Paul Pierre Le Mercier de La Rivière (1719-1801) en 1764 et de Nicolas Baudeau (1730-1792) en 1766. D'autres penseurs se rallient à cette école sans pour autant adhérer à tous les points de la doctrine du docteur, comme Anne Robert Jacques Turgot, baron de l'Aulne (1727-1781) et l'abbé André Morellet (1727-1819).
13. Dugald STEWART, *op. cit.*, vol.2, p. 237.
14. Un exemple célèbre est James Mackintosh (1765-1832), qui revient en 1796 sur son enthousiasme initial pour la Révolution française. À ce propos, voir notamment la préface de Donald WINCH dans James MACKINTOSH, *Vindicae Gallicae and Other Writings on the French Revolution*, Indianapolis, Liberty Fund, 2006.
15. Emma ROTHSCHILD, *Economic Sentiments. Adam Smith, Condorcet and the Enlightenment*, Cambridge, Harvard University Press, 2001, p. 57.
16. Sur la composition sociale de cette société savante, voir Roger L. EMERSON, « The Social Composition of Enlightened England: The Select Society of Edinburgh 1754-1764 », *Studies on Voltaire and the Eighteenth-Century*, vol.1, n° 14, 1973, p. 291-329.
17. Reconstituées à partir des notes qu'un étudiant a prises lors de la session 1807-1808, les *Lectures* seront publiées, pour la première fois, en 1855.
18. Pierre ROSANVALLON, *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1992, p. 193.
19. Ce n'est pas la première fois que Stewart se rend en France. Ainsi, durant l'été 1783, il traverse la Manche avec son ami Lord Ancram, sixième marquis de Lothian, (1763-1824). Il s'arrête alors à Cambrai et à Douai avant de se diriger vers les Provinces-Unies. Au retour, il passe par Paris, où il rencontre Benjamin Franklin (1706-1790), récemment nommé ministre des États-Unis d'Amérique en France, John Jay (1745-1829), le futur premier président de la Cour suprême des États-Unis, et le marquis

de La Fayette (1757-1834). Puis, entre juin et octobre 1788, Stewart retourne sur le continent européen en compagnie du fils du riche banquier d'Édimbourg, William Ramsay de Barnton (1732-1807), dont il doit parfaire l'instruction. Descendant, cette fois-ci, dans le sud de la France, il s'arrête de nouveau à Paris avant de regagner l'Écosse. Voir Gordon MACINTYRE, *Dugald Stewart. The Pride and Ornament of Scotland*, Brighton, Sussex Academic Press, 2003, p. 39-43 et p. 66-70.

20.L'influence de la Couronne correspond à l'ensemble des moyens que le roi et les ministres peuvent utiliser pour inciter les parlementaires à voter dans le sens qu'ils désirent. Ces incitations passent généralement par l'octroi d'avantages financiers – de pensions ou de sommes d'argent destinées à financer les campagnes électorales – ou de postes honorifiques.

21.Historien et révérend écossais, Archibald Alison (1757-1839) fait la connaissance de Stewart à l'Université de Glasgow. En 1790, il publie son *Essay on the Nature and Principles of Taste*. En 1800, il est élu ministre de la chapelle épiscopale Cowgate à Édimbourg.

22.Dugald STEWART, *op. cit.*, vol.10, p. CXXIII. Stewart fait ici référence au long discours technique que Necker prononça sur l'état des finances françaises.

23.*Ibid.*, p. CXXIV. Notons que les célèbres *Réflexions sur la révolution de France* d'Edmund Burke (1729-1797), qui paraissent en 1790 et qui critiquent pourtant le projet des révolutionnaires français, s'en prennent également aux avocats chargés de représenter le tiers état. Toutefois, par rapport à Stewart, Burke critique non la totalité de la profession mais seulement les avocats de province. Cette critique peut être mise en parallèle avec le fait que le contre-révolutionnaire français, qui est issu d'une famille d'avocats, abandonne ses études de droit pour se consacrer à la littérature et à la politique. Secrétaire de Charles Watson-Wentworth, deuxième marquis de Rockingham (1730-1782), il entre, en 1765, à la Chambre des Communes. Il y plaide, entre autre, la cause des catholiques irlandais.

24.Dugald STEWART, *op. cit.*, vol.10, p. CXXIV.

25.Homme de lettres et de sciences, Louis-Alexandre duc de La Roche-Guyon et de La Rochefoucauld d'Anville (1743-1792), est député de la noblesse de Paris aux États généraux. Il vote, notamment, pour l'abolition des ordres religieux et pour la liberté de la presse. En 1791, il obtient la présidence du département de Paris. Mais, devant l'hostilité des sections parisiennes, il démissionne de son poste et s'enfuit en province. Il meurt lapidé par le peuple.

26.Dugald STEWART, *op. cit.*, vol.10, p. CXXIV.

27.John VEITCH, *op. cit.*, p. LVII. Notons que si Veitch place l'abbé Raynal (1713-1796) à la fin de cette énumération, c'est, sans doute, en raison des remarques peu élogieuses que Stewart fait sur le compte de l'abbé. En effet, dans une lettre datée du 4 août 1788, il affirme que Raynal est « la créature la plus insignifiante » qu'il a rencontrée (Dugald STEWART, *op. cit.*, vol.10, p. CXXI).

28.En 1772, Morellet se rend en Angleterre pour effectuer une mission commerciale et fait, à cette occasion, la connaissance de Sir William Petty, deuxième comte de Shelburne, puis premier marquis de Lansdowne (1737-1805).

29.Ainsi, en 1748, l'abbé Raynal rédige une *Histoire du Parlement d'Angleterre*.

30.Par exemple, le physicien et littérateur genevois, Pierre Prévost (1751-1839), traduit notamment les *Éléments* de Stewart en 1808 et l'*Essai sur la population* de Malthus en 1809 et en 1823. Citons également la participation de l'homme politique français, Jean-Antoine Gallois (1761-1828), qui est commissaire enquêteur dans les années 1790, à la traduction de l'*Examen du gouvernement d'Angleterre* (1789) attribué à Livingston.

31.Publiciste, philosophe et censeur théâtral de 1774 à 1790, Jean-Baptiste Antoine Suard (1734-1817) est, en effet, monarchiste. Bien qu'il essaye de se faire oublier pendant la Révolution, il est poursuivi pour avoir collaboré aux *Nouvelles Politiques*. Il s'enfuit, alors, en Suisse chez Madame de Staël (1766-1817). Après le 18 Brumaire, il revient en France et travaille au *Publiciste*, qui succède aux *Nouvelles Politiques*. En 1803, il est nommé Secrétaire perpétuel de la classe de langue et de littérature de l'Académie française.

32.Fils d'un gentilhomme de la Chambre et d'une dame d'honneur d'Élisabeth de France, Louis-Marie-Jacques-Amalric, comte de Narbonne-Lara, (1755-1813) a le privilège d'être élevé à Versailles. Colonel, puis ministre de la guerre de décembre 1791 à mars 1792, il est accusé d'avoir comploté contre les révolutionnaires après la prise de la Bastille. Il part alors à Londres avec l'aide de Madame de Staël. Au moment du procès du roi, il envoie un mémoire à la Convention en faveur du monarque. Pendant la guerre entre la France et l'Autriche, il se retire en Suisse puis en Allemagne. Il rentre en France après le 18 Brumaire et recouvre son grade de lieutenant général en 1809. Confident de Napoléon, ce dernier l'envoie en 1813 comme ambassadeur à Vienne. Le typhus l'emporte l'année suivante.

33.Publiciste et philosophe, le baron de Gérando (1772-1842), fait partie de l'armée insurrectionnelle de Lyon. Condamné à mort, il s'enfuit en Suisse, puis, en Italie. De retour en France, l'empereur l'admet, en 1808, au Conseil d'État en qualité de maître des requêtes. Il est, ensuite, nommé conseiller d'État. Louis XVIII lui permet de rester au Conseil d'État. Ses deux grandes œuvres sont : sa *Théorie des signes et de l'art de penser dans leurs rapports mutuels* (1800) et *De la génération des connaissances humaines* (1802).

34.Dugald STEWART, *op. cit.*, vol. 10, p. CXXVII.

35.*Idem*, p. CXXVIII.

36.*Ibidem*.

37.Voir *idem*, p. CXXV.

38.*Idem*, p. CXXVIII.

39.*Idem*, p. CXXV et p. CXXIX.

40.*Idem*, p. CXXIX.

41.La loi en question est celle du 9 novembre 1791. Elle déclare que les Français participant à des « rassemblements » au-delà des frontières sont « suspects de conjuration contre la France » et coupables du même crime. Cette loi fait suite à la loi sur l'émigration du 9 juillet 1791, laquelle inflige des peines pécuniaires à toute personne quittant le territoire. Selon Gueniffey, la loi de la Législative est, à la fois, plus ciblée et plus sévère que celle de la Constituante, car elle vise une action déterminée – le fait de participer à un « rassemblement » – et aggrave les sanctions prévues par la loi de la Constituante en confisquant les biens des coupables voire en les condamnant à la peine de mort. Voir Patrice GUENIFFEY, *La politique de la Terreur. Essai sur la violence révolutionnaire 1789-1794*, Paris, Fayard, 2000, p. 151.

42.Dugald STEWART, *op. cit.*, vol.10, p. CXXXII-CXXXIII.

43.*Idem*, p. CXXXIII.

44.*Ibidem*.

45.Cette Chambre est, cependant, divisée en trois tendances : celles des Feuillants, des Jacobins et des « indépendants ». Voir C.J. MITCHELL, « Political Divisions within the legislature Assembly of 1791 », *French Historical Studies*, vol. 13, n° 3, 1984, p. 356-389.

46.Aux motions déposées par Henry Flood (1732-1791) et William Windham (1750-1810) en 1790 en faveur de l'indépendance du Parlement irlandais s'ajoutent, en 1792, les

motions de plusieurs députés, comme celle de Charles Grey (1764-1845), réclamant une plus grande représentation des rangs inférieurs à la Chambre des Communes.

47. Dugald STEWART, *op. cit.*, vol. 2, p. 228-229.

48. *Idem*, p. 489, en ital. dans le texte.

49. *Ibidem*.

50. *Idem*, p. 229.

51. *Idem*, p. 237.

52. *Idem*, p. 231.

53. *Ibidem* et *idem*, p. 232. Ici, Stewart exagère la distinction que les « Économistes » font entre l'ordre naturel et l'ordre humain. Ces derniers cherchent, d'ailleurs, plutôt à différencier l'ordre naturel de l'ordre surnaturel. Ainsi, Le Mercier de La Rivière précise que l'ordre surnaturel « est l'ordre des volontés de Dieu, connues par la révélation, et il n'est sensible qu'à ceux auxquels il a bien voulu se manifester » tandis que l'ordre naturel « se fait connaître à tous les hommes par le secours des seules lumières de la raison » (Paul Pierre LE MERCIER DE LA RIVIÈRE, *l'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, Paris, Fayard, 2001, p. 48).

54. Dugald STEWART, *op. cit.*, p. 232.

55. *Ibidem*.

56. *Idem*, p. 234.

57. *Ibidem*.

58. *Idem*, p. 231.

59. *Ibidem*.

60. François QUESNAY, *Œuvres économiques et philosophiques*, Darmstadt, Scientia Verlag, 1965, p. 564.

61. Dugald STEWART, *op. cit.*, vol. 2, p. 225.

62. À propos de la controverse entre Burke et Thomas Paine (1737-1809), voir la préface de Philippe RAYNAUD dans Edmund BURKE, *Réflexions sur la révolution de France*, traduit de l'anglais par P. Andler, Paris, Hachette, 1989, p. LXXXII-LXXXVIII.

63. Dugald STEWART, *op. cit.*, vol. 10, p. CXXXIV, en ital. dans le texte.

64. *Idem*, p. CXXXV.

65. *Idem*, p. CXXXVI.

66. D'après Veitch, Stewart retarde la parution de cet *Account* en raison des accusations que Lord Craig porte contre lui. Voir John VEITCH, *op. cit.*, p. LXXV.

67. Dugald STEWART, « Account of the Life and Writings of Adam Smith, LL.D. », dans Adam SMITH, *Essays on Philosophical Subjects*, Indianapolis, Liberty Fund, 1982, p. 319.

68. Dugald STEWART, « Account », *op. cit.*, p. 311.

69. *Idem*, p. 309-310.

70. Homme d'État espagnol, Pedro Rodrigéz Campomanes (1723-1803) dirige son pays sur la voie du progrès en prônant la liberté du commerce des grains, la diminution des impôts ou encore la suppression des entraves aux manufactures. Il fait paraître notamment, en 1762, des *Réflexions sur le commerce espagnol aux Indes* et, en 1774, un *Discours sur les sources de l'industrie*. Cesare Beccaria (1738-1794) est économiste et juriste. Son ouvrage le plus célèbre est son *Traité des délits et des peines* (1764), dont les principes renouvellent et adoucissent le droit pénal. Morellet, qui traduit, en 1766, le livre du marquis italien, a pu attirer l'attention de Stewart sur Beccaria.

71. Professeur de philosophie morale à l'Université de Glasgow et économiste politique, Adam Smith publie, en 1759, une *Théorie des sentiments moraux* et, en 1776, une *Enquête*

sur les causes et la nature de la Richesse des nations. Ce sont ces deux ouvrages que la postérité tiendra comme ses œuvres maîtresses.

72. Dugald STEWART, « Account », *op. cit.*, p. 312.

73. Adam SMITH, *Théorie des sentiments moraux*, traduit de l'anglais par M. Biziou, C. Gautier et J.-F. Pradeau, Paris, PUF, 1999, p. 454.

74. En revanche, Smith traite du magistrat, du juge et de leurs tâches respectives. Le magistrat remplit, selon lui, plusieurs fonctions : tout d'abord, il « est dans la nécessité d'employer le pouvoir de la communauté pour imposer la pratique de cette vertu » qu'est la justice ; ensuite, « pour éviter la confusion qui surviendrait si chaque homme se rendait justice lui-même, le magistrat, dans tous les gouvernements qui ont acquis une autorité suffisamment grande, entreprend de rendre la justice pour tous, promet d'écouter toutes les plaintes et de redresser tous les torts ». Le juge a, quant à lui, une unique mission : « décider des différends entre les individus » (*idem*, p. 452).

75. Anne Robert Jacques TURGOT, *Écrits économiques*, Paris, Calmann-Lévy, 1970, p. 68, en ital. dans le texte et p. 65.

76. Dugald STEWART, « Account », *op. cit.*, p. 320.

77. *Ibidem*.

78. *Idem*, p. 315.

79. *Idem*, *Collected Works*, *op. cit.*, vol. 2, p. 235. Stewart se réfère au chapitre dans lequel Smith tente de démontrer l'inutilité du protectionnisme par les effets involontaires des détenteurs de capitaux. Pour illustrer le rôle que joue, selon Smith, la prudence lorsqu'elle conduit les capitalistes à préférer les placements nationaux plus sûrs, Stewart affirme que c'est la prudence qui incite le tailleur à ne pas fabriquer lui-même ses souliers mais à les acheter au fabricant de chaussures.

80. Descendant d'une famille de juristes, Henry Dundas, premier vicomte Merville (1742-1811) est nommé en 1775 par Londres pour contrôler l'Écosse. Proche de Pitt, il devient trésorier de la Marine, puis, premier Lord de l'Amirauté. Dundas étend rapidement son emprise sur la vie politique et universitaire écossaise en profitant notamment des divisions internes du parti whig de l'époque (sur cette question, voir L.G. MITCHELL, *Charles James Fox and the Disintegration of the Whig Party*, Oxford, Clarendon Press, 1971). Stewart n'apprécie guère Dundas. Ainsi, lorsqu'en 1805 ce dernier est accusé de corruption aux dépens du Trésor, le professeur d'Édimbourg écrit à Francis Horner (1778-1817) que la chute de Dundas est pour lui « synonyme d'émancipation et de salut pour l'Écosse » (Dugald STEWART, *Collected Works*, *op. cit.*, vol. 10, p. CXXXVII). À propos de Dundas, voir Michael FRY, *The Dundas Despotism*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 1992 et David J. BROWN, « The Government of Scotland under Henry Dundas and William Pitt », *History*, vol. 83, n° 270, 1998, p. 265-279.

81. En 1793, Dundas accroît les effectifs dans les régiments territoriaux déjà en place et en crée de nouveaux pour empêcher l'invasion de l'Écosse par les troupes françaises. Voir notamment J.E. COOKSON, *The British Armed Nation 1793-1815*, Oxford, Clarendon Press, 1997.

82. L'influence de la Révolution française sur le « radicalisme » anglais a récemment été examinée par Michael DAVIS, « Le radicalisme anglais et la Révolution française », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 4, 2005, p. 73-100.

83. À ce sujet, voir John D. BRIMS, « From Reformers to "Jacobins" : The Scottish Association of the Friends of the People », dans T.M. DEVINE (ed.), *Conflict and Stability in Scottish Society 1700-1850*, Edinburgh, John Donald, 1990, p. 37-40.

84.Évoquant la *Richesse des nations*, Stewart affirme que Smith « a sans conteste eu le mérite de présenter au monde le travail le plus complet et le plus parfait [...] sur les principes généraux des branches de législation » (Dugald STEWART, « Account », *op. cit.*, p. 311). Un peu plus loin, il déclare : « Abstraction faite des spéculations particulières et originales de l'auteur [Smith], je ne connais pas un travail, quelque soit le sujet, produit à notre époque, contenant une synthèse si méthodique, si complète et si judicieuse de l'ensemble de la philosophie la plus profonde et la plus éclairée de l'époque » (*ibid.*, p. 320). La canonisation de Smith par Stewart contraste avec les éloges pour le moins tempérés que l'élite britannique adresse à Smith, à sa mort. Sur ce point, voir Kirk WILLIS, « The Role in Parliament of the Economic Ideas of Adam Smith 1776-1800 », *History of Political Economy*, vol. 11, n° 4, 1979, p. 505-544 ; Salim RASHID, « Adam Smith's Rise to Fame : A Re-examination », *The Eighteenth-Century*, vol. 23, n° 1, 1982, p. 64-85 ; ainsi que Richard F. TEICHGRAEBER, « "Less Abused than I Had reason to Expect" : The Reception of the Wealth of Nations in Britain 1776-1790 », *Historical Journal*, vol. 30, n° 2, 1987, p. 337-366.

85.Pour une étude détaillée des arguments avancés dans les procès politiques en Écosse entre 1793 et 1796, voir John BARRELL, *Imagining the King's Death : Figurative Treason, Fantasies of Regicide 1793-1796*, Oxford, Oxford University Press, 2000. L'un des plus célèbres procès politiques de l'époque est celui du membre de l'Association of the Friends of the People, Thomas Muir (1765-1798), lequel est condamné à la déportation en Australie. Notons que ces procès touchent d'autant plus Stewart que son enthousiasme initial envers Condorcet a été l'objet de suspicion de la part de Lord Craig.

86.Dugald STEWART, « Account », *op. cit.*, p. 319, en ital. dans le texte.

87.Cet historien, d'origine écossaise, est une des figures emblématiques de la première génération des « Lumières écossaises ». Il accède à la célébrité avec la parution de ses trois grands récits : l'*Histoire de l'Écosse en 1759*, l'*Histoire de Charles V en 1769* et l'*Histoire de l'Amérique en 1777*.

88.Ces lettres, qui connaissent alors un vif succès, exposent les raisons pour lesquelles la Grande-Bretagne ne peut accepter de faire la paix avec une république, qui a non seulement assassiné son monarque mais en plus déclaré la guerre à toutes les monarchies d'Europe. Pour une vue globale des autres écrits anti-français, voir Emma VINCENT MACLEOD, *A War of Ideas : British Attitudes to the Wars Against Revolutionary France, 1792-1802*, Aldershot, Ashgate, 1998.

89.Voir Atle Libaek WOLD, « The Scottish Government and the French Threat, 1792-1802 », thèse de doctorat non publiée, Université d'Édimbourg, 2003.

90.Comme le note le premier biographe de Stewart, ce cours forme une grande partie de l'élite écossaise du XIX^e siècle. Outre les futurs fondateurs de l'*Edinburgh Review* – Sydney Smith (1771-1845), Francis Jeffrey (1773-1850), Francis Horner (1778-1817) et Henry Brougham (1778-1868) – Stewart compte parmi ses élèves : Archibald Alison ; Sir Walter Scott (1771-1823) ; Alexander Baring, premier baron d'Ashburton, (1774-1848) ; Macvey Napier (1776-1847) ; Lord Webb John Seymour (1777-1819) ; Thomas Brown ; Henry Cockburn (1779-1854) ; Thomas Chalmers (1780-1847) ; John William Ward, premier comte de Dudley, (1781-1833) ; Henry Temple, Lord Palmerston, (1787-1865) ainsi que Lord John Russell (1792-1878). Voir John VEITCH, *op. cit.*, p. LIV-LV.

91.Dugald STEWART, *Collected Works*, *op. cit.*, vol. 9, p. 398.

92.*Idem*, p. 93. Néanmoins, soulignons que Stewart fait référence au comte de Mirabeau (1749-1791) sans emprunter cette référence à d'autres écrits. Mais, s'il cite le fils de

l'« Économiste », c'est non pour ses activités révolutionnaires mais pour son ouvrage *Sur la monarchie prussienne*. Voir *ibid.*, vol. 8, p. 176.

93. Voir, à ce propos, Edward P. THOMPSON, « L'économie morale de la foule dans l'Angleterre du XVIII^e siècle », dans Florence GAUTHIER et Guy-Robert IKNI (éds.), *La guerre du blé au XVIII^e siècle*, Paris, Les Éditions de la passion, 1988, p. 31-92.

94. Dugald STEWART, *Collected Works, op. cit.*, vol. 9, p. 49.

95. *Ibidem*, en ital. dans le texte.

96. *Idem*, p. 60.

97. *Idem*, p. 488.

98. *Idem*, vol. 1, p. 494, note 1, en ital. dans le texte.

99. *Idem*, vol. 8, p. 279.

100. À la suite des « Économistes », il estime que la société se divise en trois classes : la classe productive, celle des cultivateurs, la classe des propriétaires, et enfin la classe stérile, celle du reste de la nation. Il considère, ainsi, que la « *Science de l'Agriculture* » est « la plus essentielle de toutes au bonheur humain » et que les manufactures et le commerce doivent être solidaires du développement du secteur agricole (*idem*, p. 11, en ital. dans le texte).

101. *Idem*, p. 307-308, en ital. dans le texte. Ce passage, qui est repris d'une note ajoutée à la deuxième impression du premier volume de ses *Elements* en 1802. Toutefois, Stewart laisse de côté, dans ses *Lectures*, le passage suivant : « Si quelques individus, autrefois enthousiastes envers les doctrines de cette secte, ont, à une période plus avancée de leur vie, manifesté un enthousiasme non moins ardent pour les combattre, le seul fait venant illustrer une vérité prouvée par l'expérience quotidienne est que le fondement le plus solide à une conduite politique constante est un esprit de modération, et que le passage le plus naturel et le facile de tous est celui allant de la violence et de l'intolérance aux autres extrêmes » (*idem*, vol. 2, p. 241).

102. En 1811, à la fin de la note J qu'il intègre à la troisième édition de son *Account*, Stewart revient sur l'autorité excessive que les « Économistes » ont, d'après lui, confiée au souverain, car il écrit que « la partie véritablement critiquable du système économique (comme je l'ai remarqué par ailleurs), est celle qui a trait au pouvoir du Souverain » (*idem, Account, op. cit.*, p. 349). Dans une note de sa *Dissertation* datant de 1821, Stewart montre que leur conception d'un pouvoir exécutif tout-puissant les a conduit à soutenir « avec zèle et de manière systématique l'ancienne constitution monarchique de France » et à « protester fortement contre la convocation des États généraux » (*idem, Collected Works, op. cit.*, vol. 1, p. 498).

103. *Idem*, vol. 9, p. 440.

104. *Ibidem*.

105. *Idem*, p. 443, en ital. dans le texte.

106. *Idem*, p. 445 et p. 444.

107. *Idem*, vol. 8, p. 21-22, en ital. dans le texte. Dans l'*Account*, il affirme que « le bonheur de l'humanité repose, non sur la part que la nation possède directement ou indirectement dans l'établissement des lois, mais sur l'équité et l'*expediency* des lois qui sont établies » (*idem, Account, op. cit.*, p. 310).

108. *Idem, Collected Works, op. cit.*, vol. 8, p. 22.

109. *Ibidem*.

110. *Idem*, vol. 9, p. 399-400.

111. *Idem*, vol. 8, p. 10, en ital. dans le texte.

112. *Idem*, p. 21.

113. *Idem*, p. 9, en ital. dans le texte.

114. *Ibidem*.

115. Économiste politique d'origine écossaise, Sir James Stewart (1712-1780) vécut en exil de 1745 à 1763 en raison de son soutien aux Stuart. Il est l'auteur d'*An Inquiry into the Principles of Political Oeconomy* (1767) qui n'a pas eu un grand succès en Angleterre, même avant d'être éclipsée par *la Richesse des nations* de Smith. Néanmoins, Stewart en recommande la lecture pour ses « réflexions ingénieuses » et la « grande quantité de détails » qu'elle contient « en particulier à propos de la situation des nations étrangères » (*idem*, vol. 9, p. 458).

116. Pierre Samuel DU PONT, *Œuvres politiques et économiques de Pierre Samuel Du Pont de Nemours*, Nendeln, KTO Press, 10 vols., 1979, vol. 1, p. 531.

117. Sir James STEUART, *An Inquiry into the Principles of Political Oeconomy*, Edinburgh, Oliver & Boyd, 2 vols., 1966, vol. 1, p. 17.

118. Adam SMITH, *la Richesse des nations*, traduit de l'anglais par G. Garnier, Paris, Garnier Flammarion, 2 vols., 1991, vol. 1, p. 66.

119. *Idem*, vol. 2, p. 11.

120. David HUME, *Essais moraux, politiques et littéraires et autres essais*, traduit de l'anglais par G. Robel, Paris, PUF, 2001, p. 235.

121. *Idem*, p. 236.

122. Dugald STEUART, *Collected Works*, *op. cit.*, vol. 8, p. 400. Au début des *Lectures*, il affirme que les principes de l'économie politique produiront ces effets « en persuadant [les princes absolus] que les vrais intérêts des gouvernants et ceux des gouvernés sont liés » (*idem*, p. 44).

123. *Idem*, vol. 9, p. 400-401. Remarquons qu'ici le professeur d'Édimbourg oppose l'économie politique à l'ensemble de la théorie du gouvernement alors que, dans un autre passage de ses *Lectures*, il l'oppose seulement à « cette partie de la théorie du gouvernement qui est liée aux formes de l'administration » (*idem*, vol. 8, p. 44, en ital. dans le texte).

124. *Idem*, vol. 9, p. 376, ital. ajouté.

125. *Ibidem*. Un peu plus loin, Stewart souligne également le rôle du pouvoir législatif dans l'introduction de cet esprit et de cette liberté au sein des monarchies, puisqu'il écrit que les principes d'économie politique « commanderont l'approbation générale aussitôt que possible dans ces pays où la constitution de la branche législative rend sa manière d'agir lente, délibérative et systématique ; et où une police forte mais réglée permet aux hommes de poursuivre ces études qui lient les affaires humaines au même calme et tempérament dépassionné que la vérité recherchée dans les sciences abstraites » (*idem*, p. 430).

126. Voir *idem*, p. 376, p. 356 et vol. 8, p. 23. Comme le souligne très justement Rothschild, Stewart emploie, en général, le terme « *liberty* » pour désigner la liberté au sein du domaine politique et le terme « *freedom* » pour désigner la liberté au sein du domaine économique. Cet usage spécifique des termes « *liberty* » et « *freedom* » s'explique, selon Rothschild, par la connotation jacobine du terme « *liberty* » à la fin du XVIII^e siècle. L'emploi réservé du terme « *freedom* » à la sphère économique serait, donc, un des moyens auquel Stewart recourt pour convaincre l'opinion publique britannique que la liberté du commerce, même absolue, n'est pas en soi subversive pour l'ordre social et politique. Voir Emma ROTHSCHILD, *op. cit.*, p. 57 sq.

127. Dugald STEUART, *Collected Works*, *op. cit.*, vol. 8, p. 23. Déjà, dans l'*Account*, il estime que « la part que les individus possèdent dans le gouvernement intéresse

principalement un petit nombre d'individus [...] tandis que l'équité et l'*expediency* des lois intéressent chaque membre de la communauté » (*idem*, *Account*, *op. cit.*, p. 310).

128. *Idem*, *Collected Works*, *op. cit.*, vol. 8, p. 23.

129. André MORELLET, *Manoscritti storico-politici. Testi inediti*, Firenze, Centro Editoriale Toscano, 1995, p. 101, en ital. dans le texte. Remarquons que la proximité de Morellet à Burke est frappante dans ce texte. Elle se perçoit, en particulier, lorsque l'abbé déclare : « Ce n'est pas avec l'*homme abstrait*, appelé si improprement *homme de la nature*, qu'on peut aujourd'hui, dans tel ou tel pays construire l'édifice de la société politique, car cet homme n'existe nulle part » (*idem*, p. 99, en ital. dans le texte).

130. Dugald STEWART, *Account*, *op. cit.*, p. 313 et p. 315.

131. Adam SMITH, *La richesse des nations*, *op. cit.*, vol. 2, p. 11 et vol. 1, p. 67.

132. Dans son *Short Statement of some important Facts relating to the Election of a Mathematical Professor in the University of Edinburgh*, Stewart montre que le scepticisme de Hume envers la validité des connaissances humaines issues de l'observation ne nie pas forcément la preuve de l'existence de Dieu par l'observation de la nature. Le pamphlet de Stewart provoque une vive controverse : il est aussitôt attaqué par l'un des membres de l'Église d'Écosse, lequel est lui-même pris à parti par Brown, le futur assistant du professeur de philosophie morale.

133. Voir Dugald STEWART, *Collected Works*, *op. cit.*, vol. 9, p. 424 sq.

134. Ce faisant, Stewart contribue à forger l'identité britannique, qui s'est d'après Colley avant tout constituée en réponse aux guerres contre la France. Voir Linda COLLEY, *Britons : Forging the Nation 1707-1837*, London, Yale University Press, 1992.

135. Médecin, mathématicien, membre du Parlement et homme d'affaires, Sir William Petty (1623-1687) théorise l'« arithmétique politique », que l'un de ses disciples, Charles Davenant (1656-1714), définit comme « l'art de raisonner avec des chiffres sur les objets relatifs au gouvernement ».

136. Homme d'affaires fortuné, Sir Josiah Child (1630-1699) rédige de nombreux textes sur différents sujets. Les historiens de la pensée économique associent son nom à l'analyse du « système mercantile » pour reprendre les termes de Smith.

137. Dugald STEWART, *Account*, *op. cit.*, p. 349, en ital. dans le texte.

138. *Idem*, p. 340.

139. *Idem*, p. 341. James Maitland, huitième comte de Lauderdale, (1759-1839) fait ses études, tout d'abord, à l'Université d'Édimbourg, puis, à l'Université de Glasgow, où il suit l'enseignement de Millar. En 1780, il entre à la Chambre des Communes. Héritant en 1789 de la pairie de son père, il siège à la Chambre des Lords. Il se rend à Paris, en 1792, où il rencontre notamment Jacques-Pierre Brissot. Il y retourne, en 1806, en compagnie de Stewart et de Francis Charles Seymour-Conway, comte de Yarmouth et troisième marquis de Hertford, (1777-1842) pour conclure un accord de paix avec la France. Mais, sa démarche échoue. Son ouvrage le plus célèbre est son *Inquiry into the Nature and Origin of Public Wealth* paru en 1804, dans lequel il défend la liberté du commerce et tente de remettre en cause certaines idées de Smith comme sa conception de la richesse.

140. Cette expression a été forgée au début du XX^e siècle par des auteurs allemands afin de souligner la dualité entre la *Théorie des sentiments moraux*, fondée sur le principe de la bienveillance, et la *Richesse des nations*, reposant sur le principe du « self-love ». Depuis, de nombreux commentateurs ont montré que le caractère superficiel de cette dualité, puisque la bienveillance est loin d'être absente de la société commerçante de Smith. À ce sujet, voir notamment Laurence DICKEY, « Historizing the "Adam Smith Problem" » :

Conceptual, Historiographical and Textual issues », *Journal of Modern History*, vol. 58, 1986, p. 579-609.

141. Leslie STEPHEN, *The English Utilitarians*, 3 vols., London, Duckworth, 1900, vol. 1, p. 144.

142. John VEITCH, *op. cit.*, p. LXX.

143. Voir John Greville Agard POCOCK, *Vertu, commerce et histoire. Essais sur la pensée et l'histoire politique au XVIII^e siècle*, traduit de l'anglais par H. Aji, Paris, PUF, 1998, p. 370-371.

144. Voir Dugald STEWART, *Collected Works, op. cit.*, vol. 1, p. 487.

RÉSUMÉS

En 1789, Dugald Stewart (1753-1828) salue, comme de nombreux intellectuels écossais, la Révolution française. Il y voit la première tentative de mise en pratique des principes du rationalisme politique français, que la théorie politique des « Économistes » a, selon lui, fournis. Toutefois, au fil du temps, Stewart évoque en des termes de moins en moins élogieux cette expérience révolutionnaire. Mais, contrairement à la majeure partie de l'opinion publique écossaise, il ne rejette pas le projet des Français. Si au début des années 1800, ce philosophe écossais croit encore dans le bien-fondé des idées de 1789, c'est en raison, d'une part, de ses convictions whigs, qui le rendent sensible au rationalisme politique des Français, et, d'autre part, des solutions que la monarchie rationalisée des « Économistes » peut, en partie, apporter aux problèmes rencontrés par la monarchie anglaise.

Dugald Stewart, the «Economistes» and the French Revolution. In 1789, Dugald Stewart (1753-1828), like many Scottish intellectuals, welcomed the French Revolution. He saw it as the first attempt to apply the principles of French political rationalism that the political theory of the « Economistes » had provided. Stewart, however, grew less and less laudatory about this revolutionary experience. In contrast to the greater part of Scottish public opinion, however, he did not reject the French experiment. If at the beginning of the 1800's, this Scottish philosopher still believed in the legitimacy of the ideas of 1789, it was partly because his whig convictions made him receptive to the political rationalism of the French, and partly because he felt that the solutions of a more rational monarchy as envisaged in the writing of the «Economistes» might prove useful in partially resolving problems encountered by the British monarchy.

INDEX

Mots-clés : Dugald Stewart, Économistes, Lumières écossaises, Lumières françaises, rationalisme politique

AUTEUR

ALEXANDRA HYARD

Docteur de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 60, rue de la Paix, 59280
Armentières, hyard.alexandra@wanadoo.fr